

Installateur en chauffage central

Construction - Travaux Chef d'entreprise



- > **Durée**
3 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Oui

L'installateur de chauffage central est capable d'installer et de réparer les conduites d'installations de chauffage central telles que des:

- > appareils à gaz pour le chauffage
- > articles et appareils pour usage sanitaire
- > installations composées d'une source de chaleur centrale qui est diffusée par des conduites d'eau, d'air ou de vapeur d'air

- > installations de climatisation dans lesquelles uniquement l'eau ou l'air sont utilisés comme réfrigérant

- > **Débouché(s) métier(s)**

- Conducteur de chantier
- Gestionnaire de projet
- Mètreur – deviseur
- Bureau d'études

- > **Point(s) fort(s)**

- Métier en pénurie: nombreuses offres d'emploi
- Sur le terrain

- > **Finalité**

- Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française
- Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Il n'y a pas de condition spécifique particulière liée à cette formation.

Aptitudes

L'exercice de ces activités requiert, outre les connaissances administratives transversales du secteur, les compétences professionnelles suivantes:

- > connaissances des matériaux : les différents types de tuyaux, les pompes et les groupes hydrophores, les systèmes de régulation, les matériaux d'isolation relatifs à ces activités, et les connaissances de base des systèmes et appareils de chauffage, de production d'eau chaude et à finalités sanitaires
- > connaissances techniques de base du dimensionnement des conduites, des appareils pour le chauffage de l'eau, des installations sanitaires et installations de chauffage et de climatisation et des spécifications techniques (STS) pour ces activités
- > connaissances des techniques de pose de tuyauteries, de connexions électriques, de réglage des appareils et d'identification et réparation des pannes
- > connaissances générales des notes d'information techniques et des standards de qualité du Centre scientifique et technique de la Construction en rapport avec ces activités; les performances énergétiques des bâtiments en rapport avec les activités de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire.

Programme

Cours professionnels:

Année préparatoire

- > E20/4 Chantier - atelier et communication technique et finitions (20h)
- > E20/4 Canalisations (24h)
- > E20/4 Corps de chauffe - Climatisation (12h)
- > E20/4 Appareils de distribution - Appareils sanitaires (20h)
- > E20/4 Local chaufferie - Approvisionnement combustible (20h)
- > E20/4 Eaux usées (24h)
- > E20/4 Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (24h)
- > E20/4 Gaz (24h)
- > E20/4 Production d'ECS et échangeurs (28h)
- > E20/4 Module spécifique (40h)
- > E20/4 Commandes électriques et régulation (40h)
- > E20/4 Mise en service - Maintenance (16h)

1ère année Chef d'entreprise

- > E20/5 analyse des données techniques d'un projet de chantier (40h)
- > E20/5 Réalisation du métré d'un chantier (12h)
- > E20/5 Réalisation du devis d'un chantier (16h)
- > E20/5 Déterminer les caractéristiques thermiques d'un bâtiment (32h)
- > E20/5 Sélectionner des émetteurs de chaleur (8h)
- > E20/5 Déterminer les générateurs de chaleur (12h)
- > E20/5 Concevoir le réseau hydraulique d'un installation de chauffage central (12h)
- > E20/5 Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire (12h)


2ème année Chef d'entreprise

-
- > E20/6 Gestion de l'exécution technique d'un chantier (48h)
 - > E20/6 Créer ou reprendre une entreprise (4h)
 - > E20/6 Assurer le volet social (12h)
 - > E20/6 Assurer le volet administratif (16h)
 - > E20/6 Assurer le volet financier (8h)
 - > E20/6 Evaluer son entreprise (4h)
 - > E20/6 Négocier des affaires (8h)
 - > E20/6 Concevoir une installation mazout (28h)
 - > E20/6 Concevoir une installation de gaz (24h)
 - > E20/6 Concevoir une régulation d'une installation de chauffage central (20h)
 - > E20/6 Concevoir une installation spéciale (8h)
 - > E20/6 Gérer la maintenance d'une installation de chauffage central (8h)
 - > E20/6 Suivi du projet d'entreprise (20h)



Site principal de Verviers

 Rue de Limbourg 37 4800 Verviers

 087 32 54 54

Secrétariat :

du lundi au jeudi de 8h30 à 21h30 et le vendredi de 8h30 à 12h



 centre.verviers@ifapme.be

Conditions d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Le paiement du minerval par carte (Bancontact, Visa, Mastercard) est obligatoire à l'inscription. Munissez-vous aussi de la copie éventuelle de vos diplômes et d'une attestation d'inscription au FOREM, et de votre carte d'identité.

Dispenses partielles

Possibilité de dispense du degré préparatoire sur base d'un certificat d'apprentissage, d'un diplôme, de validations de compétences, ou d'une occupation dans le métier. Plus de détails sur place.

Bon à savoir

Inscriptions uniquement sur place à partir du 21 août. Du lundi au jeudi : 08H30-12H/14H-18H30.

La pratique en entreprise est obligatoire par le biais d'un stage IFAPME à temps plein rémunéré (pour prendre RDV : 087/32 40 40), ou d'un stage libre à titre gratuit de 332H par année de formation, à moins que vous soyez déjà en activité professionnelle dans le métier.

La formation professionnelle est complétée par une formation en gestion parallèlement au degré de 1ère.